

AMENDEMENTS DU CERCLE CENTRAL "JEUNES TRAVAILLEURS"

(Paris)

Sur le texte "Jeunes travailleurs" de Rouen

Page 1: sur "le statut de l'apprenti" ajouter après "le paternalisme écœurant" la phrase: "elle interdit aux apprentis de se syndiquer".

Page 2: à la fin du même chapitre:

" Pour ces salaires dérisoires les jeunes apprentis effectuent les travaux les plus dangereux (peintres, maçons, imprimeurs...) et subissent les horaires les plus pénibles (boulangers, bouchers...). Cependant ils sont souvent les moins conscients de leur exploitation.

Chapitre 3:

a) après "les conditions de travail après qu'il a vraiment appris" ajouter "l'emploi à une qualification inférieure à celle acquise est le lot d'un grand nombre"

b) après "sur les salaires" ajouter:

"A ces raisons nous opposons celles-ci: si dans le vieil artisanat le métier était un ensemble de techniques longues à acquérir, avec la production industrielle et l'artisanat moderne et simplifié par le progrès technique, le débutant peut être mis; et est mis en fait à des tâches immédiatement productives. C'est pourquoi aux abattements d'âge nos camarades opposent le mot d'ordre:

A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL

c) L'emploi

De plus en plus avec le ralentissement de l'expansion économique et la venue sur le marché du travail des vagues démographiques de l'après-guerre (accessoirement avec la réduction du service militaire) se développe le chômage des jeunes.

Page 3... au lieu de "il sont rarement assurés..." mettre:

" Bien que la loi oblige les patrons à réemployer les jeunes travailleurs à l'issue de leur service militaire les employeurs la tournent souvent: en licenciant le jeune AVANT son service ou en le réembauchant après son service à un poste de qualification inférieure. A signaler..."

CONTRIBUTION A LA DISCUSSION du texte J.T par le cercle JT

(Paris)

* JOURNAL: Dans la perspective d'un travail en direction des jeunes ouvriers il serait nécessaire qu'une partie de l'AGJ soit réservée aux questions de la jeunesse ouvrière.

* Dans le cadre du développement d'un courant de gauche dans le syndicat il devrait être élaboré un programme syndical minimum sur la base de la défense des syndicats contre l'intégration par l'état et sur celle de la transformation des revendications syndicales en revendications politiques.

* Dans la perspective d'un travail en direction des JT il est nécessaire de déterminer dans quel secteur et vers quel milieu de jeunes la JCR doit développer à court terme son travail politique et recruter ses nouveaux adhérents.